

Pavillon Orange pour la Sauvegarde des Populations



Haut Comité Français pour la Défense Civile

# Un label pour les communes

Le **Pavillon Orange pour la Sauvegarde des Populations** est un label décerné aux communes ou intercommunalités qui répondent à un certain nombre de critères en termes de **sauvegarde et de protection des populations face aux risques et menaces majeurs**, et qui ont notamment réalisé un **Plan Communal ou Intercommunal de Sauvegarde**.

## Pavillon Orange®

Vous êtes attentif à la prévention des risques et à la protection de votre population ?

Vous avez finalisé le Plan communal de Sauvegarde (PCS), imposé par la loi du 13 août 2004 pour près de 10000 communes ?

### Les premiers Lauréats :

Nice, Alpes-Maritimes  
Venelles, Bouches du Rhône  
Guichen, Ille et Vilaine  
Tours, Indre et Loire  
Saint-Etienne, Loire  
Neuville sur Saône, Rhône  
Mâcon, Saône et Loire  
Gonfreville l'Orcher, Seine Maritime  
Toulon, Var  
Sorgues, Vaucluse

## OBTENEZ LE LABEL «PAVILLON ORANGE pour la Sauvegarde des Populations»

Le Pavillon Orange® est un label décerné par le Haut Comité Français pour la Défense Civile (HCFDC)  
59 rue Galilée - 75008 PARIS

Sites internet : [www.pavillon-orange.org](http://www.pavillon-orange.org) et [www.hcfdc.org](http://www.hcfdc.org) - Email : [pavillon-orange@hcfdc.org](mailto:pavillon-orange@hcfdc.org)

## Condition d'obtention

Toute commune qui souhaite recevoir le label Pavillon Orange® doit d'abord évaluer sa politique de sauvegarde des populations et de prévention des risques au travers d'un questionnaire d'évaluation à remplir en ligne sur le site [www.pavillon-orange.org](http://www.pavillon-orange.org) et obtenir un nombre de points minimum pour se voir attribuer le label.

## 6 étapes pour accéder au Pavillon Orange®

- ➔ Sur le site internet dédié [www.pavillon-orange.org](http://www.pavillon-orange.org), les communes s'informent et peuvent auto-évaluer leur dispositif de sauvegarde des populations et se porter candidates à l'obtention du Pavillon Orange®.
- ➔ Pour cela, elles répondent à un questionnaire en ligne sur le site internet : grille de questions avec une notation par points (transparente pour l'utilisateur) et elles obtiennent immédiatement leur résultat et leur éligibilité éventuelle au Pavillon Orange® (**procédure gratuite d'environ 30 mn sur le site [www.pavillon-orange.org](http://www.pavillon-orange.org)**). Le questionnaire proposé aux communes diffère selon leur nombre d'habitants (inférieur ou supérieur à 2500 habitants). Un troisième questionnaire est consacré aux intercommunalités (EPCI).
- ➔ Si le nombre de points est atteint, les communes peuvent alors en ligne, demander à recevoir le label Pavillon Orange® qui après contrôle est attribué par le HCFDC.
- ➔ Un kit Pavillon Orange® comprenant le label, un drapeau et un livret d'information est adressé à la commune dans les 15 jours suivants l'attribution du Pavillon Orange®. La commune peut alors hisser le Pavillon Orange® au mât de sa mairie et communiquer sur cette attribution auprès de sa population.
- ➔ Des visites de contrôle sont effectuées sur site pour environ 5 à 10% des communes sélectionnées par le comité d'audit. Dans la procédure d'attribution, la commune s'engage à accepter l'audit et s'engage sur la sincérité de ses déclarations.
- ➔ Une fois par an, une journée est organisée pour débattre de la problématique des Plans communaux de Sauvegarde et dresser la liste des Communes Pavillon Orange®.

## Tarifs

### Communes

Nombre d'habitants	Attribution initiale	Renouvellement du Label
0 < 2 500	200 €	100 €
2 500 < 10 000	500 €	250 €
10 000 < 100 000	1 200 €	600 €
100 000 < 200 000	1 500 €	750 €
> 200 000	3 000 €	1 500 €

### EPCI

Nombre d'habitants	Attribution initiale	Renouvellement du Label
0 < 10 000	200 €	100 €
10 000 < 50 000	500 €	250 €
50 000 < 100 000	1 200 €	600 €
100 000 < 250 000	1 500 €	750 €
250 000 < 500 000	2 500 €	1 250 €
> 500 000	3 000 €	1 500 €

## Informations et Candidatures

➔ Les communes ou intercommunalités peuvent s'enregistrer dès à présent dans « **l'Espace candidature** » afin d'accéder au questionnaire d'évaluation pour l'attribution du Pavillon Orange.

Ce questionnaire constitue également une grille-guide pour les communes souhaitant améliorer leur dispositif.

[www.pavillon-orange.org](http://www.pavillon-orange.org)

## Un logiciel gratuit



- ➔ Le logiciel d'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde et de Gestion communale des risques : «In PCS», est mis totalement gratuitement et en exclusivité à disposition des communes par le Haut comité français pour la défense civile et la société In Crisis. Il vous permettra d'élaborer et de gérer votre plan communal de sauvegarde.

## Le panneau « Pavillon Orange »

- ➔ Placé à l'entrée de ville, il permettra de mieux faire connaître les actions des communes pour la protection de leur population!



Pour tous renseignements, contactez Mme Lauriane ABRIAT,  
adjoite au délégué général, HCFDC  
Tél : 0149529431 - Email : pavillon-orange@hcfdc.org

